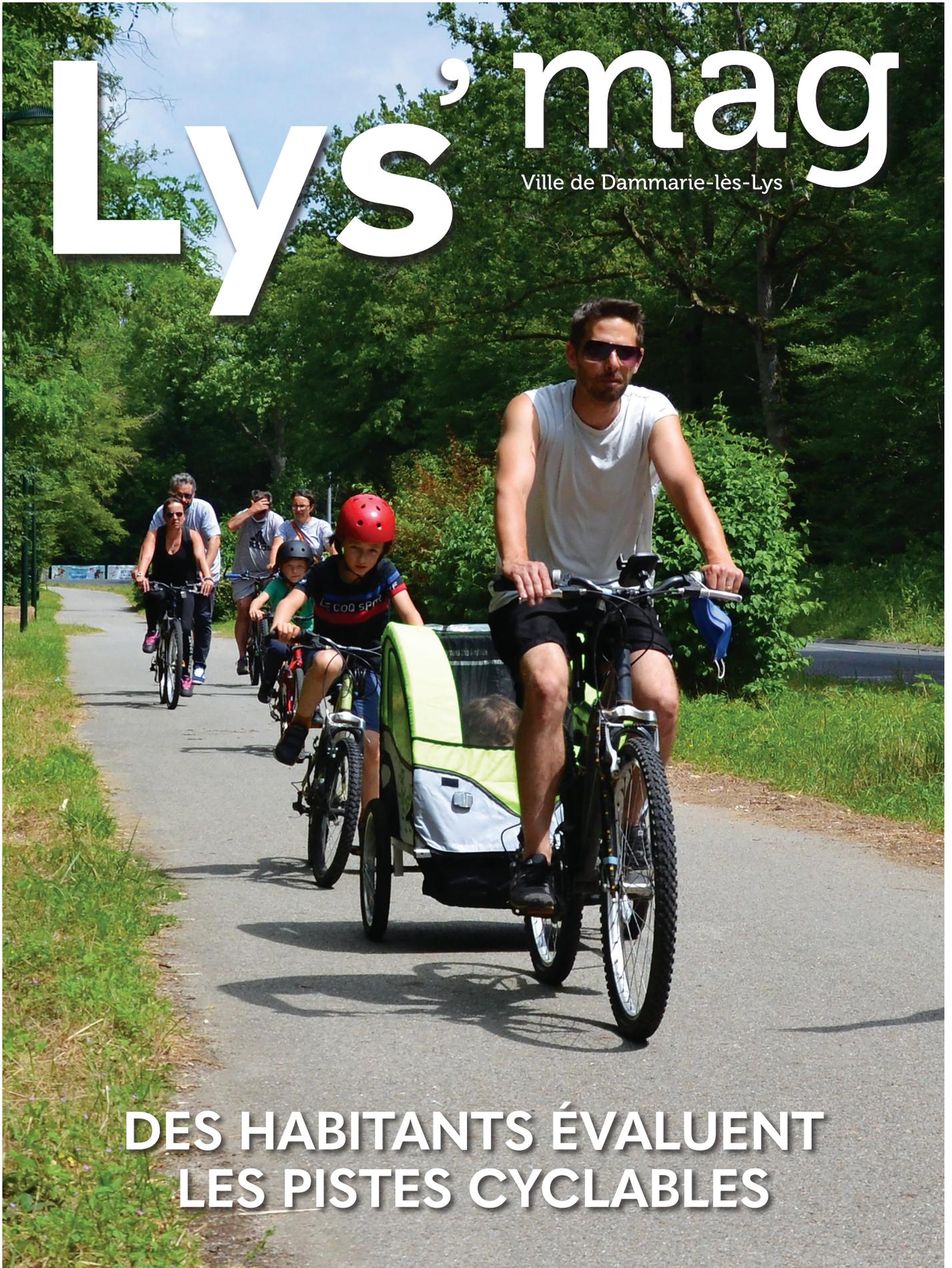


Juillet - Août 2021 | Votre magazine d'information

Lys' mag

Ville de Dammarie-lès-Lys



**DES HABITANTS ÉVALUENT
LES PISTES CYCLABLES**



Les enfants doivent-ils aussi se faire tester pour accéder à un spectacle ?

Selon les directives du Gouvernement, le protocole sanitaire stipule que seuls les enfants âgés de plus de 11 ans devront se faire tester.



J'ai reçu une première dose de vaccin mais pas encore la seconde. Dois-je tout de même réaliser un test PCR pour accéder à un spectacle ?

Pour assister aux spectacles de l'EPB dont la jauge d'accueil est supérieure à 1000 personnes il faudra présenter une preuve de vaccination complète (pour les vaccins à double injection, le pass est valide 15 jours après la seconde injection et pour ceux à une seule injection, il est valide quatre semaines après), soit un test PCR négatif de moins de 48h.



Bonjour, pour les personnes qui vont à un concert à deux, est-ce que la distanciation doit être respectée aussi bien que l'on arrive ensemble ?

La règle de distanciation ne s'applique pas aux personnes appartenant à un même groupe (6 pers. maximum).



Chères
Dammariennes,
chers
Dammariens,

Le mois de juillet est souvent synonyme de retour des beaux jours. Une période pendant laquelle notre consommation de fruits et légumes augmente fréquemment. Le moment peut-être de fréquenter le jardin maraîcher de Vosves, dont nous vous parlons dans ce numéro.



Gilles Battail
Maire de Dammarie-lès-Lys
Conseiller régional

et intéressante qui sera renouvelée et appliquée à d'autres sujets. Au cours de cet été une nouvelle piste sera d'ailleurs créée rue Marcellin Berthelot. Un article de ce numéro y est consacré.

En cette période, la vigilance est aussi de mise envers nos seniors et les personnes les plus fragiles. Dans ce magazine, nous rappelons l'inscription sur le registre de suivi avec le CCAS. En cas de déclenchement du plan canicule, les agents de la ville pourront intervenir plus rapidement et plus efficacement.

L'été sera aussi l'occasion de reprendre des activités qui n'étaient plus permises pendant le confinement. Salles de sport, cinémas, restaurants réouvrent avec des restrictions sanitaires certes assouplies, mais toujours présentes et qu'il est important de ne pas oublier, tout comme la vaccination qui reste essentielle.

Je vous souhaite à toutes et tous, un bel été.

Bien sincèrement

C'est aussi le temps des congés et des vacances bien méritées. Pour celles et ceux qui passent le mois de juillet à Dammarie, la Ville organise, cette année encore, comme les 2 précédentes années, des activités et animations pour toute la famille pendant l'*Estival du Lys* en plein cœur de la ville, dans le superbe parc de l'Abbaye du Lys. En cas de forte chaleur, nul doute que les jeux d'eau et les piscines pour les plus petits seront très appréciés.

C'est aussi le temps de se promener, notamment à vélo. En lien avec la CAMVS, la Ville s'est engagée à développer le réseau des pistes cyclables dans la ville. Nous avons lancé pour la première fois une promenade en compagnie d'habitants volontaires pour évaluer nos pistes. Ce fut une expérience très agréable

Sommaire

P.4-5 En bref

P.6-7 Mobilité : Une offre supplémentaire avec des trottinettes électriques

P.8-9 Marcellin Berthelot : Un projet d'aménagement concerté

P.10 Vos vacances à l'*Estival du Lys*

P.11 Du nouveau au jardin *Vert chez Moi*

P.12-13 Des habitants évaluent les pistes cyclables

P.14-15 Retour sur les décisions du conseil municipal

P.16-17 Rétrospectives

P.18 Tribune libre

P.19 La vie des abeilles dévoilée aux enfants

Carnet

Naissances : Bienvenue à
ATTIA Evan, KHINACHE Lounis,
SCHMAUCH Léonard, FERAGA Yassine

Mariages : Félicitations à
Jessica FIEVEZ et Antoine DUVERGE
(12/06/2021)

Ghislaine KOMGUEM SIMO et
Tom NGAÏSSIO (12/06/2021)
Fatiha HASNAOUI et Alhchmi GACEM
(19/06/2021)



Pratiquer la Voile sur la Seine

Le Club de voile de Dammarie-lès-Lys propose des stages pour débutants ou pour ceux qui veulent se perfectionner. Ils ont lieu du lundi au vendredi du 14 juillet au 15 août inclus, de 10h à 17h. Chacun pourra progresser à son rythme. Seule exigence : savoir nager.

... Inscription sur place : 2 rue des Étangs, ou par téléphone au 01 64 37 09 78 ou au 06 24 52 25 67

Des vacances d'été à l'Espace Jeunes



Le service jeunesse donne rendez-vous aux adolescents tout l'été. Au programme, visites, journées à la base de loisirs de Buthiers, activités sportives, ateliers cuisine ...

Rendez-vous tous les jours (sauf week-end) de 10h à 12h et de 14h à 19h à l'Espace Jeunes, 299 rue Jules Ferry.

Problèmes du quotidien

Vous rencontrez des problèmes de nuisances de voisinage, d'insalubrité dans un logement, vous avez un litige avec un bailleur ou un propriétaire... Des permanences sont proposées par la ville, sur rendez-vous uniquement, les lundis et jeudis matins de 8h30 à 12h15 au Centre administratif, 593 Rue du Bas Moulin.

... Pour prendre rdv téléphoner au : 01 64 87 45 01

Opération tranquillité vacances

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre logement ? Vous pouvez demander à la police de veiller sur votre domicile. Pour bénéficier de ce dispositif, quelques jours avant de partir en vacances, signalez votre départ. Ainsi, pendant votre absence des patrouilles de surveillance seront régulièrement effectuées par la police nationale et la police municipale. En cas de fait anormal, ces services vous préviendront pour vous permettre de réagir rapidement.

Pensez à informer les services de police en cas de retour anticipé !

... Inscription OTV : depuis le formulaire téléchargeable sur mairie-dammarie-les-lys.fr ou disponible à l'accueil du Centre Administratif et à renvoyer complété à otv@mairie-dammarie-les-lys.fr ou par courrier : Hôtel de Ville - Opération Tranquillité Vacances - 26 rue Charles de Gaulle - 77190 Dammarie-lès-Lys.

Renseignements au 07 61 27 50 46 et 07 84 00 33 79



SPORT PASSION



La CAMVS propose du 12 juillet au 27 août, des activités sportives variées pour les 6-17 ans : sports collectifs, sports nautiques et aquatiques, sports de raquettes et d'opposition, patinage...

Les jeunes sont accueillis sur trois sites en fonction de leur âge : Boissise-le-Roi et

Montereau-sur-le-Jard pour les 6-12 ans et Melun pour les 13-17 ans.

Possibilités de navettes gratuites, garderie ou encore déjeuner et goûter sur site.

☰ Inscription par téléphone obligatoire

au 01 64 79 25 41



Micro-Folie

Melun Val-de-Seine

Le musée numérique en itinérance revient à la Médiathèque de Dammarie pour les vacances estivales à partir du 27 juillet. L'occasion de se replonger ou de découvrir les chefs d'œuvre de 84 institutions et musées partenaires.

☰ Informations et réservations (pour les visites en

groupe) au 01 64 87 49 20

Plan canicule : Inscription sur le registre municipal



Le CCAS constitue chaque année un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées qui en font la demande.

Objectif : faciliter l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Le plan canicule est un dispositif national activé chaque année de juin à septembre afin de prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une vague de chaleur.

1) Bulletin d'inscription à récupérer sur le site :

www.mairie-dammarie-les-lys.fr/vie-quotidienne/les-seniors

ou à l'accueil du Centre Administratif (593 rue du Bas Moulin)

2) À renvoyer :

• **Par voie postale** : CCAS Henri Dunant, 26 rue Charles de Gaulle, 77190 Dammarie-lès-Lys

• **En le déposant à l'accueil du CCAS** : Henri Dunant, 593 rue du Bas Moulin, Dammarie-lès-Lys.

• **Par mail** : risquesmajeurs@mairie-dammarie-les-lys.fr

☰ Renseignements au 01 64 87 44 71

La Médiathèque passe en horaires d'été

L'équipe de la Médiathèque vous conseille durant les vacances d'été, les mardis et mercredis de 14h à 18h et les samedis de 10h à 16h.

Rendez-vous dans les locaux, à l'abri et au frais, place du 8 mai 1945.

Retrouvez également des lectures de contes animées par des conteurs et les équipes de la médiathèque les jeudis 15 et 22 juillet à 16h et les vendredis 15 et 23 juillet de 15h à 17h lors d'*Estival du Lys* dans le parc de l'Abbaye.

☰ Infos : www.mairie-dammarie-les-lys.fr

UNE OFFRE SUPPLÉMENTAIRE AVEC des trottinettes en libre service

Dans le cadre du développement de modes de déplacements alternatifs à la voiture pour de courtes distances, la Ville accompagne la mise en place d'un service de 50 trottinettes électriques. Sylvain Jonnet, élu délégué aux mobilités répond à nos questions sur ces nouveaux « véhicules ».



d'un smartphone pour pouvoir télécharger l'application BIRD sur *Google Playstore* ou *l'Appstore*. Une fois l'application téléchargée, il faut créer un compte pour scanner le QR code situé sur la trottinette. Après la première impulsion donnée avec le pied, il ne faut pas oublier d'appuyer sur le bouton d'accélérateur et la trottinette avancera seule.

La location se poursuit tant que le véhicule ne sera pas stationné sur un emplacement dédié. Ils sont indiqués sur l'application. Si la trottinette est disposée ailleurs, l'utilisateur continuera de payer sa course. L'application permettra de s'assurer du bon respect de cette mesure, puisqu'elle dispose d'un GPS. Il sera nécessaire de déposer une photographie du véhicule stationné marquant ainsi la fin du trajet.

Lys'mag : À quoi ressembleront ces trottinettes ?

Sylvain Jonnet : Elles ne sont pas différentes des trottinettes classiques. Peu imposantes et légères, ce sont des véhicules électriques stables et sécurisants pouvant aller jusqu'à 25 km/h dans certaines zones. L'autonomie de la batterie est de 45 km environ. Précisons qu'elle est équipée d'un système de freinage et d'un régulateur de vitesse.

Lys'mag : Qui peut les utiliser et comment le service fonctionne-t-il ?

Sylvain Jonnet : Pour utiliser ce service, l'utilisateur doit être âgé d'au moins 18 ans, et disposer

Les trottinettes électriques sont équipées d'un système de freinage et d'un régulateur de vitesse. ▼



Lys'mag : Combien cela coûte-t-il ? Pouvez-vous nous donner des exemples de coût pour quelques trajets ?

S.J : Le tarif de location est de 0.20 € par minute auquel il faut ajouter 1 € pour le déblocage. Par exemple, le coût moyen pour un trajet du centre-ville de Dammarie à la gare de Melun sera inférieur à 3 € pour une dizaine de minutes de trajet. Cela dépend aussi bien évidemment de l'utilisateur, et de sa façon de l'utiliser. La tarification est entièrement gérée par BIRD. La Ville ne perçoit rien sur la location à l'utilisateur.



Lys'mag : Où les trouve-t-on ?

S.J : Une vingtaine de places de stationnement seront définies. Il sera possible de trouver l'emplacement d'une trottinette et de vérifier sa disponibilité à tout moment depuis l'application BIRD. On pourra en prendre une par exemple au rond-point Tata, proche des services de la Ville, à l'Espace Albert Schweitzer, le long de l'avenue Anatole France, ou en gare de Melun.

Lys'mag : Où pourront-elles circuler ?

S.J : Les trottinettes sont pensées pour des trajets courts de type domicile-travail ou établissement scolaire ou de formation pour les plus jeunes. Il est possible de circuler n'importe où à Dammarie, sur la route où les pistes cyclables, à l'exception des lieux comme les parcs, cimetières, forêt et bords de Seine et sur la départementale. Dans ces zones interdites l'engin sera amené à réduire progressivement sa vitesse avant son immobilisation.

Les utilisateurs seront autorisés à circuler dans Melun, où d'autres trottinettes et parcs de stationnements seront disponibles. Ainsi les Dammariens pourront, par exemple, louer une trottinette à Dammarie et se rendre en gare de Melun où, sera prévu son stationnement afin de marquer la fin de la location. Le trajet reviendra

à quelques euros, et évitera le casse-tête aux usagers pour se stationner à proximité de la gare. Le lancement de cette nouvelle offre de mobilité à Dammarie est prévu dans le courant du mois de juillet pour une phase expérimentale de 6 mois.

UNE PRATIQUE DORÉNAVANT ENCADRÉE

Le Gouvernement a modifié le code de la route en y ajoutant un règlement spécifique pour les nouveaux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) dont les trottinettes électriques, hoverboards et gyroroues... Ceci afin d'assurer la sécurité des usagers, des piétons et des autres véhicules en circulation. Ce règlement interdit la circulation des trottinettes électriques sur les trottoirs. En agglomération les usagers devront circuler sur les pistes cyclables ou à défaut

sur les chaussées dont la vitesse maximale autorisée est de 50km/h. Le transport de passagers supplémentaires est interdit. Des amendes sont prévues en cas de non-respect de ces règles.

Bien que l'engin ne soit pas plus dangereux qu'un vélo, il est fortement conseillé de porter un casque afin d'éviter les blessures à la tête, et d'un gilet de haute visibilité la nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante.

UN PROJET D'AMÉNAGEMENT concerté

Les riverains de l'avenue Marcellin Berthelot et des rues adjacentes ont été invités à participer à deux réunions pour échanger sur l'aménagement de cette avenue.

Début juin une première réunion en présence d'Alain Saussac, 1^{er} adjoint délégué à la tranquillité publique, Sylvain Jonnet délégué à la sécurité routière, aux transports, et à la mobilité, et Victor Guérard délégué à la voirie et aux espaces verts, a permis de poser et de partager le diagnostic sur l'avenue Marcellin Berthelot et d'échanger sur les objectifs d'aménagement concernant cette voie. Les élus ont ainsi expliqué que la ville souhaitait y réaliser une piste cyclable dans le cadre du plan de déplacement vélo sur l'ensemble de la Ville, cette dernière étant particulièrement intéressante pour relier le Bois du Lys, qui accueille notamment le centre de loisirs et d'ici un peu moins de deux ans une nouvelle école.

PARTAGER LE DIAGNOSTIC ET LES OBJECTIFS

Par ailleurs élus et habitants se sont retrouvés sur la nécessité de réduire la vitesse, la dangerosité

du virage en haut de la rue et d'améliorer la sécurité routière. Les participants ont aussi évoqué le souhait de conserver l'aspect boisé du site et les besoins en stationnement. Sur ce sujet, les élus ont indiqué qu'il était nécessaire de créer un parking à la pointe de l'avenue. « *Compte tenu du nombre de patients fréquentant le futur pôle de santé dans lequel se trouvera aussi un laboratoire d'analyses médicales, il est nécessaire de renforcer l'offre dans ce secteur.* » a expliqué Sylvain Jonnet. Chacun a pu contribuer à l'échange et à la réflexion :



« *Les véhicules, et surtout les bus, roulent trop vite* », ont indiqué certains Dammariens, « *les passages piétons ne sont pas assez nombreux et pas assez sécurisés* », « *la circulation engendre des odeurs de pollution trop importantes* ». À l'issue de cette réunion constructive, les élus se sont engagés à revenir vers les riverains pour leur proposer plusieurs solutions aux différents sujets abordés.

DES SOLUTIONS DISCUTÉES ENSEMBLE

Un second rendez-vous a donc eu lieu comme prévu. À cette occasion les élus ont présenté schémas et plans du projet afin que tous les participants visualisent une illustration concrète des aménagements possibles. Chacun des sujets a été traité en s'appuyant sur les remarques faites lors de la précédente réunion.



◀ Les élus en charge du projet Victor Guérard et Sylvain Jonnet ont rencontré les riverains de l'avenue Marcellin Berthelot et des rues adjacentes pour échanger sur les scénarii.

le trottoir, ou localisées contre la future piste cyclable située en lisière du bois. Cette deuxième option a été largement plébiscitée par les riverains de l'avenue, afin d'éviter des croisements de circulation, ce qui est plus sécurisant. Concernant la création du parking et la crainte sur la disparition de cet îlot vert, Victor Guérard a précisé : « Ce parking en zone bleue sera en evergreen, et limitera les surfaces chaudes provoquées par la réverbération. Nous prévoyons l'approvisionnement des nappes phréatiques, la constitution d'îlots de fraîcheur et de zones ombragées. Il n'est pas question de dénaturer cette zone située entre ville et forêt ». À la demande des habitants, 2 places de stationnement sont supprimées afin d'installer un banc. Le projet d'aménagement de l'avenue débutera cet été afin de bénéficier d'une période plus calme en termes de déplacements dans un secteur habituellement bien fréquenté.

« Nous vous proposons de lutter contre l'insécurité générée par une vitesse trop importante et un virage dangereux avec l'installation d'un plateau surélevé dans le virage, à l'image de ce qui a pu être fait avenues Gabriel Péri et Forêt », a indiqué Sylvain Jonnet. Il est aussi proposé de mettre l'avenue en sens unique, et de rétrécir la voie, en raison de son double usage piste cyclable et stationnement. Les riverains se sont prononcés majoritairement et à main levée en faveur du sens unique à partir de l'intersection du Caporal André Joubert, contre l'autre hypothèse de sens unique à l'intersection de la rue de l'Adjudant Petit. En

« Les travaux de la future piste cyclable sont financés notamment par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. »

termes de stationnement, deux choix ont aussi été proposés : la création d'une vingtaine de places de stationnement contre

Le parking de 36 places, situé à la pointe de l'avenue Marcellin Berthelot, sera végétalisé afin de s'intégrer dans le site. ▶



VOS VACANCES à l'Estival du Lys

La Ville a souhaité renouveler, avec des mesures renforcées, le rendez-vous de l'été des Dammariens. Du 12 au 30 juillet, retour des jeux d'eau bien sûr, mais place aussi à de nouvelles activités...

L'Estival du Lys, rendez-vous de l'été des Dammariens, est de retour. 3 semaines d'animations et d'activités, du 12 au 30 juillet pour passer un agréable moment en famille, dans un écrin de verdure, en plein cœur de ville.

« Notre crédo cette année encore c'est de s'amuser et de se détendre en famille » affirme Véronique Ducoin, chef du projet cette année. L'Estival propose donc des activités pour tous les âges et sur différents thèmes. Vous aimez les activités zen et de bien-être ? Vous avez besoin de déstresser ? L'espace détente sera votre rendez-vous hebdomadaire. Au programme, séances de yoga, de sophrologie, de shiatsu et des ateliers découvertes de l'aromathérapie à base d'huiles essentielles pour adultes, enfants et plus surprenant, pour les animaux ! Eux aussi auront le droit de se détendre au sein de cet espace.

ACTIVITÉS FAMILIALES

Changement d'ambiance dans l'espace sportif. Les ballons seront lancés sous l'œil attentif des éducateurs sportifs qui encadrent chaque activité. Un véritable terrain de beach volley sera mis en place par la Ville avec du sable naturel. Celui-ci servira ensuite à réhabiliter le terrain de



Possibilité de restauration sur place, avec des stands de boissons, glaces, crêpes et tous les vendredis après-midis, la présence d'un vélo à smoothies.

volley situé en bords de Seine. Si vous êtes plus sensible aux sports doux, vous pourrez faire de la marche nordique, des jeux de croquet, du tennis de table et l'incontournable pétanque. Enfin si vous avez l'esprit de compétition, osez affronter d'autres familles lors des Olympiades : des épreuves loufoques accessibles à tous, avec une course en sac à patates, du tir à la corde...

ET POUR LES PLUS JEUNES

Pour les plus jeunes, qui peuvent être accompagnés par leurs pa-

rents dans ces activités, des ateliers créatifs, basés entre autres sur le recyclage, seront proposés. Ils apprendront à créer de jolies tortues en fleurs avec des bouteilles en plastique, des aromates dans des pots de confiture, ou encore des attrapes-rêves. Les moins de 4 ans pourront profiter des jeux d'eau, de piscines à balles, bacs à sable pendant que les plus grands s'amuseront dans les très attendues structures gonflables. L'espace aquatique sera l'endroit incontournable en cas de fortes chaleurs avec un brumisateur géant.

CINÉ PLEIN AIR :

Sonic, le vendredi 30 juillet à partir de 22h à l'Abbaye du Lys. **Le sens de la fête**, le mardi 24 août, avec une animation pour les enfants à partir de 19h, avant que le film ne débute à 20h30. Accès libre.



COMPOSER SON PANIER

Vous pouvez acheter des fruits et légumes récoltés dans le jardin. La vente se fait le mardi et vendredi après-midi de 16h à 19h. Pensez à venir avec votre panier !

DU NOUVEAU AU JARDIN

Vert Chez Moi

Après une année compliquée, le jardin maraîcher *Vert Chez Moi*, situé rue des Vives Eaux à Dammarie, rouvre ses portes au public. En plus de la vente des fruits et légumes issus du jardin, vous pourrez également participer à des ateliers ouverts à tous.

Depuis 2016, la Ville met à disposition de l'association Orientation Développement Emploi (ODE), engagée dans la réinsertion professionnelle, ce terrain municipal situé sur Vosves. Au fil des années, de nouvelles plantations y voient le jour, diversifiant ainsi les récoltes qui sont proposées à la vente lors de la pleine saison.

À LA DÉCOUVERTE DES JARDINS

Venir au jardin c'est s'immerger totalement dans le monde de l'agriculture maraîchère et de

l'agroécologie. En se promenant sur le site, on aperçoit les nombreux fruits et légumes plantés, qui, arrivés à maturité, seront récoltés. Pommes de terre, blettes, tomates, oignons, et les premières fraises qui commencent à pointer leur nez. Habib Rahou, encadrant technique au jardin, aime parler de son métier et de sa passion pour la permaculture : « *C'est une technique que nous utilisons ici au jardin afin de respecter le sol, et les plantations sans l'utilisation d'aucun pesticide, sans engrais de synthèse ni labour. Ainsi nous restons au plus près de la nature* ».

À partir de cet été, le jardin sera accessible aux Dammariens, pour découvrir cette façon de cultiver son jardin grâce à l'accompagnement des différents encadrants, en participant à la vie du site lors de moments dédiés à l'entretien des plants et des planches. Les participants repartiront avec des connaissances bien utiles pour leurs potagers maisons. Ces ateliers débuteront en juillet, deux fois par mois sur réservation. Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter, par SMS, Habib Rahou au 06 32 12 21 91 .

DÉPLACEMENT À VÉLO

Des habitants

évaluent les pistes cyclables

Si vous avez croisé un peloton de vélo le samedi 12 juin dernier, ce n'était pas le tour de France qui passait à Dammarie, mais des Dammarie-riens qui participaient à une initiative des élus pour faire découvrir les pistes cyclables du territoire et recueillir leur avis.

Une trentaine de Dammarie-riens ont donc pris leur vélo, seul ou en famille pour sillonner les pistes cyclables en compagnie d'élus dont Sylvain Jonnet, élu en charge des mobilités et de la sécurité routière, et sont partis à la chasse aux ruptures, tronçons manquants, défauts sur la chaussée, absence de marquage, ou passages dangereux, à travers Dammarie-lès-Lys, Melun et la Rochette.

EN SELLE !

La famille Thorel a participé à ce rendez-vous. Le trajet de quelques kilomètres a été une partie de plaisir pour les deux enfants, âgés de 9 et 11 ans. Moins pour les parents qui remorquaient le cadet de 3 ans dans un siège coque : « Certaines portions ne sont pas adaptées à la pratique du vélo en famille avec des enfants en bas âge, je pense notamment à la traversée de l'avenue du Général Leclerc, où il faut soit emprunter le passage piéton en descendant de vélo, soit la route. Mais les voi-



tures circulent rapidement. Alors on abandonne rapidement cette idée. » déclare la maman. Pour Dimitri, adepte du 100% vélo avec son vélo cargo, c'est avant tout le comportement des automobilistes qui pose problème : « J'utilise mon vélo pour réaliser mes courses, et me rendre au travail, cela représente environ 30 kilomètres par jour à travers toute l'agglomération. Je rencontre malheureusement de nombreuses situations dangereuses ou au minimum gênantes. » « Certains automobilistes se sta-

Les participants ont sillonné la Ville en empruntant les pistes cyclables. ►

tionnent sur les pistes cyclables, ce qui nous oblige à changer de voie et donc nous amène à nous exposer à des risques. Parfois les voies sont aussi trop étroites, comme l'avenue Foch/Fabien, en direction de Melun, où on est très proche des voitures et bus. Je dirais aussi que le code de la route faisant mention des vélos





n'est généralement pas connu et donc pas respecté. » ajoutait-il. Le collectif Yes We Bike, qui milite pour l'utilisation du vélo au quotidien, s'est aussi joint à cette initiative de la ville. Pour eux, « la pratique du vélo doit être facilitée et sécurisante. L'exemple parfait reste le vaste réseau d'aménagements cyclables sécurisés comme aux Pays-bas ou au Danemark ». Un modèle que nous pouvons

leur envier. D'autres participants reconnaissent les efforts réalisés, avec le développement des voies vertes pour assurer la continuité d'une liaison entre le centre-ville de Dammarie et le massif forestier de Fontainebleau.

QUELLES SUITES ?

Cette promenade collective a permis d'identifier un certain nombre de points à améliorer. Ainsi dans certains secteurs le taillage de haies et d'arbres a été relevé afin d'empêcher qu'ils obstruent les pistes, obligeant parfois les cyclistes à descendre de vélo (le long de la D372). Les transitions, nécessaires pour créer un itinéraire continu et sécurisé seront améliorées, notamment sur la D372 et aussi sur les sens giratoires où une voie cyclable sera dorénavant tracée par un marquage et une signalétique verticale. Le renforcement des marquages au sol, de la piste elle-même et de la signalisation sur certaines portions de piste sont nécessaires. Enfin la Ville va lancer un travail collectif sur le stationnement des vélos. Un plan des pistes sur le territoire de l'agglomération sera aussi réalisé.



◀ À leur arrivée les participants ont échangé avec le Maire, Gilles Battail, sur leur expérience de cycliste sur le réseau cyclable de Dammarie.

En effet, le Schéma directeur des liaisons douces est défini par la communauté d'agglomération Melun Val de Seine, qui détient la compétence sur ce sujet, en lien avec les villes qui disposent, elles de la compétence voirie et sont des acteurs essentiels du terrain pour concevoir le maillage des communes. Cette première évaluation en vélo sera très certainement reconduite afin de mesurer les améliorations apportées, les efforts à poursuivre et les perspectives.

LES PROJETS DE PISTES CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE

Au titre des projets dans l'agglomération, on peut citer la réalisation d'une voie verte reliant le centre-ville de Melun à Saint-Germain-Laxis, en desservant Maincy et le château de Vaux-le-Vicomte ou encore la création d'une voie verte entre Boissise-la-Bertrand et Boissettes qui permettra d'assurer une continuité entre Le Mée-sur-Seine et le nouveau barrage des Vives Eaux, en rive droite de la Seine. Ce barrage est équipé d'une passerelle qui permet par ailleurs de franchir le fleuve et de rejoindre la rive gauche, à Boissise-le-Roi.

Retour sur les décisions

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le *Lys'mag* fait le point sur plusieurs délibérations prises par la Ville lors du conseil municipal du 24 juin dernier.



RECHERCHES ACTIVES DE SUBVENTIONS

Lors du vote du budget municipal, les élus ont indiqué leur volonté de favoriser la recherche de subventions pour aider au financement de projets qu'elle souhaite mettre en œuvre. Ainsi le conseil municipal a délibéré et approuvé les demandes de subventions suivantes :

- **Dotation politique de la ville (DPV) : elle peut concerner des projets inscrits dans le périmètre des quartiers prioritaires « Politique de la Ville », mais également dans des zones à leur périphérie sous certaines conditions.** Un travail a été mené pour identifier les projets d'investissement structurants qui répondent aux enjeux du Contrat de Ville et aux orientations de l'Etat. Une subvention a été sollicitée pour le financement des travaux d'isolation thermique extérieure de la piscine Jean Boiteux, des travaux de réfection de peinture, de remplacement des portes coupe-feu, la pose de faux plafonds dans le groupe

scolaire Paul Doumer, des travaux d'isolation thermique extérieure du groupe scolaire Maurice de Seynes et de mise en sécurité de la Place du 8 mai 1945.

La réalisation de cette programmation reste conditionnée par les aides que l'Etat accordera à la Ville au titre de cette dotation. Le conseil municipal a adopté ce programme d'opérations et a sollicité les subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la ville 2021.

- **La Ville sollicite aussi l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien d'Investissement local (DSIL).** Cette aide pourrait permettre de financer la réfection complète de la toiture du complexe sportif Jean Zay et donc contribuer à la rénovation thermique du bâtiment. Ce complexe sportif qui date des années 70, accueille quotidiennement de nombreux établissements scolaires, des associations sportives et culturelles.. L'enveloppe prévisionnelle de cette opération est estimée à 798.463,08 € HT (coût d'études, maîtrise d'œuvre

et travaux). La réhabilitation des planchers du château Soubiran, dans lequel sont localisés plusieurs services municipaux et la salle des mariages est aussi devenue indispensable.

- **La Région Ile-de-France renforce son action pour améliorer la sécurité routière. A ce titre, elle cofinance les aménagements y contribuant.** Une opération de la Ville entre dans le champ de ce dispositif. Elle concerne la sécurisation des traversées de voies routières aux abords immédiats des établissements recevant du public sur l'avenue Marcellin Berthelot. Une demande est donc faite pour l'aménagement d'un plateau surélevé avenue Marcellin Berthelot situé à moins de 300 m du Bois du Lys, pour un montant de 60 000€ HT.

- **Subvention de la Région Ile-de-France au titre de la Démarche « Réhabiliter plutôt que construire ».** Ce financement peut être octroyé pour des travaux de création d'équipement, par le biais d'aménagement et



de rénovation. La construction de la future école du Bois du Lys s'inscrit parfaitement dans cette démarche.

UN NOUVEAU SITE INTERNET

Dans le cadre du schéma de développement des usages et services numériques, le Département de Seine-et-Marne aide les communes de Seine-et-Marne de plus de 2 000 habitants et les communautés de communes dans la mise en place de leur site Internet institutionnel. Le site de la Ville de Dammarie-lès-Lys étant devenu obsolète, il est nécessaire de le refondre afin de répondre aux nouveaux usages numériques. La Ville a donc effectué une demande auprès du Département de Seine-et-Marne, disposant

Afin de respecter les règles de distanciation, le conseil municipal est accueilli temporairement à l'EPB. ►

◀ Les séances du conseil municipal sont retransmises en direct sur la page Facebook de la Ville.

de moyens d'accompagnement à la réalisation de site internet. Dans ce cadre une convention doit être signée avec le Conseil départemental .

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION.

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Les collectivités étaient autorisées à supprimer cette exonération sur la part communale, ce que la Ville avait fait par délibération du 25 juin 1992. En revanche, la part départementale de la TFPB était exonérée de plein droit pendant ces deux premières années. A compter de 2021, suite au transfert de la

part départementale de la taxe foncière bâti aux communes, ce dispositif ne fonctionne plus et la loi de finance de 2020 prévoit que la suppression totale de l'exonération n'est plus possible. Selon l'article 1383 du Code Général des Impôts (CGI), les communes peuvent prendre une délibération pour réduire l'exonération à 40%, 50%, 60%, 70%, 80 % ou 90 % de la base imposable. Cette délibération doit intervenir avant le 1^{er} octobre 2021 pour être applicable l'année suivante. Le conseil municipal a délibéré pour limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, addition de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logement, à 40% de la base imposable. Le propriétaire sera assujéti à la taxe foncière sur les propriétés bâties sur 60% de la valeur foncière de son bien. Cette limitation d'exonération sera applicable au 1^{er} janvier 2022.





◀ 31 mai 2021 : **Signature d'une convention contre le tabagisme**

Le Maire Gilles Battail et la conseillère municipale déléguée à la santé Natacha Moussard ont signé la convention de partenariat « Espace sans tabac » avec la Ligue contre le cancer de Seine-et-Marne. Les entrées des écoles dammariennes et du parc du château Soubiran sont dorénavant interdites aux fumeurs afin de ne pas exposer les plus jeunes au tabagisme.

Retour à la piscine ▶

Quel bonheur de plonger à nouveau dans l'eau de la piscine Jean Boiteux. Dès le 9 juin dernier, grâce aux assouplissements des mesures de confinement et à la mise en place de mesures sanitaires strictes, cet équipement, très apprécié pendant la période estivale, vous accueille à nouveau. De nouveaux horaires sont en place pour cet été : le lundi de 12h à 14h puis de 17h30 à 20h, le mercredi de 15h à 20h, le jeudi de 12h à 14h, le vendredi de 12h à 14h et de 17h30 à 21h et le week-end, samedi de 15h à 19h, dimanche de 9h à 12h30.



◀ **Une exposition haute en couleurs**

L'exposition d'Adrien Arthur Tiot, illustrateur en résidence à Dammarie, a marqué, fin mai, la réouverture de la salle d'exposition du Château des Bouillants après plus d'un an d'inactivité.



▲ Les 8 et 18 juin 2021, journées de commémoration

Les Dammariens et les élus ont rendu hommage aux morts pour la France en Indochine le 8 juin dernier. Quelques jours plus tard, l'anniversaire de l'appel du 18 juin 1945 a été l'occasion d'honorer et de rendre hommage à cette figure majeure de notre histoire nationale, le Général de Gaulle.



Sécurisation du CMDL

Des grilles ont été réalisées et montées par des agents des services techniques de la Ville. Une fierté pour eux comme pour nous tous au regard de la qualité du travail effectué. Bravo à eux. La sécurisation de cette partie du Centre des Musiques Didier Lockwood, appelée « Cour anglaise » est maintenant terminée.



▲ 24 juin 2021 Remise de diplômes

Les enfants ont été récompensés pour leur sérieux et leur assiduité durant l'année scolaire passée au sein des *Clubs Coup de Pouce*. Leurs parents ont été eux aussi félicités puisqu'ils contribuent à cette réussite.



▲ Conseil municipal des Enfants

Jusqu'à la toute dernière séance, les jeunes élus se sont montrés attentifs, sérieux et engagés. L'année ayant été perturbée par les mesures liées au confinement, ils se reverront en début d'année scolaire prochaine. Ils ont malgré tout fait part de leur plaisir et de leur fierté d'avoir participé à cette initiation à la démocratie et à la vie citoyenne.

GROUPE « DAMMARIE MA VILLE »

On ne peut à la fois être sincère et le paraître...

Selon André Gide, prix Nobel de littérature, la sincérité serait une vertu si puissante qu'elle échouerait à se montrer sous son vrai visage. La personne cherchant à être honnête, sincère, ne serait à même d'être convaincue tant sincérité et démonstration serait antinomiques.

Ainsi d'après l'écrivain, la sincérité est à chercher au plus profond de chacun, tant elle serait difficilement perceptible ; comme si elle semblait impossible à faire comprendre à celui avec lequel nous partageons.

Impossible, car complexe à exposer, ou déplaisante à celui qui doit l'écouter, tant le monde dans lequel nous vivons s'attache à l'illusion, plus douce et plaisante à l'oreille de son auditoire.

Le monde serait-il à ce point en difficulté que

l'irréel aurait pris le pas sur le réel, l'honnête et le sincère ? La superficialité, le paraître auraient-ils banni l'authentique sincérité ?

Notre compatriote André Gide, nous alerte sur les dangers de cette société au sein de laquelle, la plus grande méfiance est de mise envers celui qui chercherait à paraître le plus sincère possible. Il n'userait en réalité que de vils stratagèmes.

Alors chers amis, apprenons à nous méfier de ceux qui prônent à tout va leur honnêteté, et cherchent tant à le paraître qu'ils en deviennent suspects. Ceux-là mêmes qui sous couvert, de recherche de sincérité nous abreuvant de palabres démagogiques. Pour ne pas se faire leurrer, il demeure un fondement essentiel ; écouter, prendre du recul et développer notre sens critique.

C'est ainsi que l'on pourra constater que ceux qui veulent prouver leur sincérité, sont rare-

ment ceux qui en font une vertu profonde. Ces premiers clameront haut et fort par exemple qu'ils s'attacheront à stopper la construction de logements dans les périphéries des gares de notre région. Ils tiendront des discours aimables d'un environnement figé, préservé, d'une ville qui serait immuable comme au temps jadis si regretté.

Cependant ils se feront moins loquaces quand il s'agira d'évoquer leur volonté de construire chaque année en Ile-de-France 35 000 logements sociaux supplémentaires ; ni quand il s'agira d'évoquer les préemptions de biens individuels pour y établir des nouveaux programmes collectifs ; ni quand il s'agira d'évoquer leur soutien à ceux qui ont imposé la densification urbaine dans les périmètres situés à 500 mètres d'une gare...

Il est certain que l'œil averti doit toujours se méfier des apparences, qui sont trop souvent trompeuses !

GROUPE « DAMMARIE CITOYENNE »

Alors que la ville clôt la consultation concernant la modification du Plan Local d'urbanisme qui ne modifiera que de façon marginale le plan actuel, nous souhaitons pour notre ville un autre avenir que celui du « tout béton » préfiguré par l'évolution en cours du quartier gare.

Une ville faisant la part belle aux mobilités douces : la réalisation d'équipements est gelée sur de nombreux quartiers en attente d'importants réaménagements, le schéma directeur des pistes cyclables est aux mains de la CAMVS et force est de constater que les objectifs annoncés bien que raisonnables ont peu de chances d'être réalisés, les budgets n'étant même pas dépensés.

Une ville offrant à chacun des espaces de verdure, ouverte sur la forêt de Fontainebleau toute proche mais également tournée vers le fleuve Seine grâce à des aménagements des berges respectant la faune et la flore.

Un environnement végétal réduit le stress et incite à l'activité physique. Il est indispensable pour absorber les polluants, réguler les températures, en particulier lors d'épisodes de canicule, stabiliser les sols et prévenir les inondations. C'est un besoin vital pour la biodiversité dont le recul constant depuis des décennies s'accélère chaque année davantage. La construction d'un hôtel et de restaurants rond-point de la Justice, sur les mares, est ainsi un très mauvais signal.

La ville possède un vrai savoir-faire incarné chaque jour par les agents de la ville. Elle a su par le passé réaliser des aménagements d'envergure. Le parc Soubiran est à ce titre un exemple. En aidant l'association « les jardins du Lys », elle a encouragé la création d'une vingtaine de jardins partagés. Certaines tontes ont été espacées, des plantations d'arbustes fruitiers, de fleurs de rues ont vu le jour. Ces initiatives parfois peu suivies ont le mérite d'exister, elles apparaissent cependant très insuf-

fisantes et ne concernent pas tous les quartiers de Dammarie.

Chacun doit pouvoir se détendre dans des espaces verts aménagés, vivre et se déplacer dans un environnement visuel végétal : rues arborées, parcs attenants aux établissements scolaires, toits et terrasses végétalisés, perspectives visuelles « vertes » ..., conserver un contact avec la nature et pouvoir cultiver la terre. Une attention particulière doit être portée à la protection des espaces sensibles et exposés.

L'objet d'une prochaine révision du PLU ?

dammariecitoyenne@gmail.com

Vincent Benoist, Laurence Delaportas, Sarah Machrouh, Raphaël Segerer, Catherine Domenech

GROUPE « UN NOUVEAU SOUFFLE POUR DAMMARIE »**Notre mouvement :**

Après un an de mandature, nous voulions vous annoncer un changement au sein des élus de notre mouvement. En effet, notre tête de liste Wilfried DESCOLIS va devoir démissionner sur décision administrative en raison du dépôt tardif des comptes de campagne. La commission de contrôle des comptes n'a relevé AUCUNE anomalie mais a préféré prononcer la décision la plus sévère sans intégrer dans son jugement la crise sanitaire et les contraintes qui en découlent.

Outre la sanction, nos dépenses de campagne hors propagande n'ont pas été remboursées. C'est avec beaucoup d'amertume et de regret que nous acceptons cette sanction.

Cela ne fait qu'accroître notre détermination et va nous permettre d'aborder cette situation avec calme et sérénité. Notre liste est composée d'hommes et de femmes de qualité qui ne cesseront jamais d'œuvrer au seul intérêt des Dammariens.

L'audit sur l'emploi du personnel de la ville :

A date, nous n'avons reçu aucune information officielle concernant les résultats de l'audit. Les conclusions devaient arriver en mai et nous en sommes à recevoir des informations officieuses et parcellaires. C'est inadmissible. Nous ne sommes pas opposés à l'optimisation et à l'efficacité de l'organisation du travail municipal mais cela doit se faire dans le respect de l'humain. C'est un sujet qui risque de toucher directement et durement les employés de la ville. Nous ne manquerons pas de dénoncer, s'il y a lieu, les abus à venir et sommes à la disposition du personnel que nous assurons de notre indéfectible soutien.

Les chantiers dans la ville :

Les chantiers continuent de pousser dans la ville qui devient un vaste terrain en construction à ciel ouvert. Les nuisances sont nombreuses (bruit, encombrement des routes et rues, poussière...) tandis que la grogne des riverains et leur inquiétude sont exacerbées avec le balai continuel

des camions de chantier. Les élus de la majorité se défendent en expliquant que ce sont des projets déjà engagés avec l'ancienne municipalité qui n'est autre que la quasi-même équipe avec le maire sortant en tête.

Passez un bel été :

Comme chaque année, il n'y aura pas de Lys'mag en août. Nous vous souhaitons donc un très bel été et de bonnes vacances, tout en vous donnant rendez-vous à la rentrée en espérant que la crise sanitaire sera presque un mauvais souvenir.

Patricia, Sylvie, Wilfried

Réagissez sur notre page Facebook

Echangeons : elu.unnouveausoufflepourdll@gmail.com

La vie des abeilles

DÉVOILÉE AUX ENFANTS

Une classe de CE2 de l'école Maurice de Seynes s'est intéressée, non sans quelque appréhension, à la vie des abeilles dans le cadre d'une visite de la Maison des Abeilles, située dans le Parc Soubiran.



disparaîtraient faute de pollinisation. À l'étage, en compagnie de la petite-fille de M. Pillas âgée de 18 ans, tout aussi passionnée que son grand-père, les enfants ont visionné un film pour approfondir leurs connaissances. Vient ensuite le temps des dernières questions lors d'un échange avec l'apiculteur et les maîtresses. Les enfants étaient avides d'en apprendre encore plus et ont posé un grand nombre de questions. « *Combien de temps vie une reine ?* » « *Pourquoi les abeilles piquent-elles ?* ». Les élèves ont quitté le rucher et la Maison des Abeilles, heureux de leurs rencontres avec ces insectes qu'ils ont appris à mieux connaître, entre méfiance et fascination.

Lundi 7 juin au matin, le soleil était au rendez-vous. Conditions idéales pour les abeilles pour mener à bien leur travail. La butineuse, responsable de l'approvisionnement s'envole hors de la ruche à la recherche de nectar, de pollen et d'eau, indispensables à la colonie. Saviez-vous qu'une butineuse effectue entre 10 et 100 voyages par jour ? À ce train d'enfer, elle s'épuise vite et meurt au bout de quatre à cinq jours... Les enfants, stupéfaits par cette information, ont assisté à ce va et vient depuis le rucher, en pré-

sence de François Pillas, apiculteur et animateur pour le Gabi.

DES INSECTES ESSENTIELS

Les écoliers ont observé une ruche en pleine activité. Les grilles remplies d'abeilles et de miel les impressionnent. L'apiculteur explique le cycle de vie des abeilles. Nées couvains pour ensuite devenir, reines, simples ouvrières ou gardiennes... il précise que chacune tient un rôle important, et même essentiel car sans leur travail, arbres et plantes

VISITES PUBLIQUES

La Maison de l'Abeille ouvre ses portes gratuitement au public tous les samedis après-midi jusqu'à fin octobre (fermée en août). Pour assister à la récolte du miel, l'extraction des rayons, l'ouverture d'une ruche, selon le moment de la saison, vous pouvez vous présenter directement sur place. Aucune inscription préalable n'est nécessaire.

CINÉ

PLEIN AIR

SOIRS DE FÊTE SOUS LES ÉTOILES...

DU 10 JUILLET
AU 10 SEPTEMBRE

12 SÉANCES GRATUITES

RENSEIGNEMENTS SUR
CULTURETVOUS.FR

